
BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 12 septembre 2019 à 18 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Robert CLERC
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	Pouvoir de Christian REBELLE
ENTRELACS	Claude GIROUD	Départ après la 5 ^{ème} délibération
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	Pouvoir de Eudes BOUVIER
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET
CONJUX	Claude SAVIGNAC
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC
MERY	Eudes BOUVIER
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB
MOTZ	Olivier BERTHET
SAINT OURS	Christian REBELLE
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	ENTRELACS
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Régis DORMOY	Directeur général de CGLE
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint des services
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Eline QUAY-THEVENON	Assistante de direction



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 5 septembre 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 12 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 21 présents, et 25 votants (4 pouvoirs).



DÉLIBÉRATION

N° : 5 Année : 2019

Exécutoire le : 16 SEP. 2019

Affichée le : 16 SEP. 2019

Visée le : 16 SEP. 2019

HABITAT

Attribution des aides dans le cadre du Programme d'Intérêt Général

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac a décidé d'engager un Programme d'Intérêt Général « Lutte contre la précarité énergétique » (2016-2019) afin d'améliorer les conditions d'habitat des habitants et en leur assurant un logement décent, dans un environnement de qualité et respectueux du territoire.

L'objectif principal de cette opération est d'engager un programme d'amélioration du parc de logements occupés de plus de quinze ans dans le parc privé, de lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, de permettre le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées.

Une convention PIG en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat a été signée le 2 Mai 2016 pour une période de 3 ans. Elle définit les objectifs quantitatifs et le montant des subventions qui seront versées aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants.

Sur trois ans les objectifs fixés sont les suivants :

- **150** réhabilitations de logements concernant des propriétaires occupants au travers de l'attribution de :
 - **90** aides liées à la précarité énergétique dans le cadre du dispositif « Habiter Mieux » à des propriétaires occupants modestes et très modestes,
 - **60** aides liées à l'autonomie des personnes.
- **30** réhabilitations de logements locatifs conventionnés (social, très social ou intermédiaire) appartenant à des propriétaires bailleurs dans le cadre du dispositif « Habiter Mieux » dont :
 - **16** aides liées à l'Habitat Indigne

Le cabinet Soliha a été missionné par Grand Lac pour instruire les dossiers et veiller au respect des principes d'attributions définis dans la convention PIG.

À ce jour, les dossiers validés et pour lesquels une subvention de Grand Lac est sollicitée sont :

9 subventions au titre de la précarité énergétique pour les propriétaires occupants suivants :

- **Madame ZECCHINI Madeleine**, prime d'un montant de 500 euros.
- **Madame AVENIER Maud**, prime d'un montant de 500 euros.
- **Monsieur MAILLAND Fabien**, prime d'un montant de 500 euros.
- **Monsieur MAILLAND René**, prime d'un montant de 500 euros.
- **Monsieur MANGEMATIN**, prime d'un montant de 500 euros.
- **Monsieur MATARIN Tony**, prime d'un montant de 500 euros.
- **Madame TETAZ Emilie**, prime d'un montant de 500 euros.
- **Madame LUTRAND Pierrette**, prime d'un montant de 500 euros.
- **Madame MILLESCHAMPS Jacqueline**, prime d'un montant de 500 euros.

L'aide de Grand Lac sera versée aux propriétaires directement sur présentation des factures attestant l'achèvement des travaux et sous réserve de l'acceptation du paiement de l'Agence Nationale de l'Habitat.

Les crédits sont inscrits en section fonctionnement du budget Principal (service 2307) selon le mode AE/CP 004 voté lors du Conseil communautaire du 18 janvier 2018 (révision n°2), soit un montant total de 450 000 € sur 3 ans permettant de financer le volet animation et le volet travaux du PIG.

Le montant de subventions de Grand Lac destiné aux travaux s'élève à 132 000 € sur la durée du PIG, dont 34 000 € ont déjà été attribuées. Une fois les aides ci-dessus attribuées, il restera un crédit de 93 500 €.

Pour information, les crédits travaux sont proposés au budget 2019, service 2307

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux versements des subventions précitées au titre du PIG.

Aix-les-Bains, le 12 septembre 2019

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 21
- Votants : 25
- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Habitat - Attribution des aides dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG)

Date de transmission de l'acte : 16/09/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 16/09/2019

Numéro de l'acte : d2967 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190912-d2967-DE

Date de décision : 12/09/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logement